

DIRECTIVES POUR LES DIFFERENTES PARTIES DE L'EXAMEN

de l'examen professionnel

Coordnatrice/coordonateur en médecine ambulatoire

1 Etude de cas

1.1 Méthode

L'étude de cas, description de cas imposée d'une situation réaliste, se référant à la pratique au cabinet médical. Le procédé d'exécution de l'étude de cas suit le modèle IPRE et comporte un cycle complet d'action (information, planification/décision, réalisation, évaluation).

L'étude de cas est la base de l'examen oral qui consiste en la présentation de l'étude de cas ainsi que d'un entretien professionnel subséquent.

1.2 Objectif

Les candidates et candidats attestent de leurs compétences d'action en théorie et en pratique. Elles élaborent les quatre étapes d'un cycle d'action complet et les justifient.

1.3 Forme

Travail personnel par écrit.

1.4 Structure et contenu

1.4.1 Tâche à effectuer, histoire du cas (imposée, p.ex. organisation et gestion d'un groupe diabète, mener des entretiens motivants et de qualification, etc.).

1.4.2 Informer

- Description du cabinet et des collaborateurs;
- Description de la situation de départ;
- Facteurs d'influence et sources d'informations importants pour la réalisation de la tâche;
- étapes centrales d'information dans le contexte d'un cabinet médical;

1.4.3 Planifier/décider

- Réflexions sur l'accomplissement de la tâche;

- Bases de planification;
- Réflexions théoriques;
- Décision concrète et étayée du projet.

1.4.4 Réaliser

- Procéder dans le cadre de la situation;
- Règles de comportement importantes pour réussir une procédure d'exécution;
- Qu'est-ce qui pourrait mal tourner;
- Quelles sont les alternatives d'action.

1.4.5 Evaluer

- Pourquoi évaluer;
- Quoi et comment doit-on évaluer (étapes d'évaluation)
- Règles de comportement importantes pour réussir l'évaluation de la situation présentée.

1.4.6 Résumé et réflexion

- Enseignement découlant du procédé de l'étude de cas;
- Conclusions personnelles du procédé de l'étude de cas.

1.5 Exigences formelles

- 9-12 pages, format de papier A4, caractère Arial 11 (à l'exclusion de la page de garde, de la table des matières, des citations de sources et annexes);
- Présentation structurée du texte;
- Citation des sources dans le texte et dans la liste de littérature;
- Remise en 3 exemplaires, avec page de couverture et table des matières. Les dossiers seront gardés par l'OdA formation professionnelle AM et ne seront pas rendus aux candidates:
- Remise d'une copie sur CD en format Word ou PDF.

1.6 Moyens auxiliaires

- Tout le matériel d'enseignement, Internet et littérature spécialisée librement choisie;
- Les critères d'évaluation qui donnent des indications qualitatives et quantitatives pour la réalisation de l'étude de cas.

1.7 Information et conseil

L'OdA formation professionnelle AM tient une séance d'information concernant les modalités de l'examen et les différentes parties. Pour des questions surgissant au cours de l'exécution de l'étude de cas, des possibilités de conseil sont proposées par des mentors extérieurs à l'OdA.

1.8 Délais et échéances

Les délais selon le règlement d'examen et les directives au règlement d'examen s'appliquent. En même temps que la décision sur l'admission à l'examen final sont communiqués

par écrit : la date, l'heure et le lieu de la séance d'information. Celle-ci se déroule avant l'annonce du sujet de l'étude de cas.

Le timbre postal fait foi pour le respect du délai de la remise de l'étude de cas. Une remise par mail n'est pas admise.

1.9 Evaluation et critères d'évaluation

- 1.9.1 Les travaux remis hors délai reçoivent la note 1. Les demandes justifiées de prolongation du délai doivent être faites avant la fin du délai de remise.
- 1.9.2 Les critères pour l'évaluation de l'étude de cas s'appliquent conformément à la feuille d'évaluation pour l'étude de cas.

2 Partie orale de l'examen

2.1 Méthode

La partie orale de l'examen professionnel consiste en la présentation de l'étude de cas et de l'entretien professionnel subséquent avec les experts.

2.2 Objectif

Les candidates démontrent leurs compétences en communication lors de la présentation. Dans l'entretien qui suit, les compétences professionnelles, personnelles et sociales sont à prouver.

2.3 Présentation de l'étude de cas

- 2.3.1 La candidate ou le candidat présente le contenu de l'étude de cas dans la structure suivante:
- aperçu et introduction du sujet traité;
 - réflexions centrales et points principaux traités dans les chapitres respectifs;
 - enseignements professionnels et personnels découlant du procédé de l'étude de cas.
- 2.3.2 Sont évalués comme critères personnels et spécifiques à la présentation
- la présentation authentique et convaincante;
 - la compréhension linguistique de la présentation.
- 2.3.3 Critères formels
- La candidate ou le candidat
- utilise les techniques qui soutiennent sa présentation comme PowerPoint, transparents, illustrations, flipchart, etc.
 - gère elle/lui-même le temps imparti;
 - remet une documentation écrite de la présentation (handout).

2.4 Informations pour l'entretien professionnel de l'étude de cas

- 2.4.1 L'entretien a lieu suite à la présentation de l'étude de cas. L'experte ou l'expert pose des questions approfondies, basées sur les contenus présentés dans l'étude de cas et la présentation. Au premier plan se trouvent les questionnements relatifs à la pratique, qui doivent provenir de l'expérience et des connaissances théoriques de la candidate ou du candidat.

2.4.2 Quant au contenu, les critères suivants s'appliquent:

- exactitude du contenu et du sujet;
- les réflexions exposées sont motivées et compréhensibles;
- l'interconnexion et les relations à d'autres aspects du domaine professionnel choisi sont exposées;
- l'association de compétences théoriques et pratiques est démontrée.

2.5 Critères d'appréciation et échelle d'évaluation

Selon les directives du règlement d'examen et la feuille d'évaluation pour l'examen oral.

3 Examen écrit

3.1 Méthode

En règle générale, l'examen écrit se déroule le même jour que la présentation de l'étude de cas et l'entretien professionnel. Il est présenté sur papier et/ou sur un support numérique.

3.2 Objectif

Les candidats prouvent leurs compétences professionnelles acquises au moyen de questions relatives à la pratique. Sont examinés les contenus tirés des modules imposés Chronic Care Management (modules de base I et II) et management de qualité au cabinet médical.

3.3 Contenus de l'examen et évaluation

Selon chiffre 3.7 des directives du règlement d'examen.

4 Entrée en vigueur

Ces directives sont approuvées avec la décision de la commission AC du 12 septembre 2014 et entrent en vigueur immédiatement.

Berne, le 12 septembre 2014

Commission AC OdA formation professionnelle AM

Le co-président:
Clemens Simpson

L'administrateur
Bruno Gutknecht, Fürsprecher